
Débat public "franchissements de Loire- coeur métropolitain"

26 septembre 2013



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Saisine Débat public franchissement de la Loire

J'ose espérer que cette saisine est bien une reconnaissance de la qualité du travail du Conseil de développement. Je note toutefois, qu'à la veille des municipales, nous débarrassons les élus de l'épineux problème de la transparence et de la consultation publique sur les grands projets urbains.

Comme l'a noté Jean RENARD dans sa dernière contribution, le Conseil de développement joue effectivement sa notoriété, car la tâche est si complexe que la Commission Nationale du Débat Public a elle-même échoué dans la consultation relative au projet de Notre dame des Landes.

Qui consulter ?

Cette question nous renvoie aux objectifs et aux utilisateurs potentiels de nouveaux franchissements. Certes, il s'agit de liaisons urbaines, mais elles desserviront des fonctionnalités qui engendrent des flux importants de déplacements en matière de santé, de tourisme, d'économie et d'habitat. En outre, elles auront un rôle de décharge des itinéraires traditionnels d'accès au centre ville, réduits à une seule voie et entravés par les lignes de chronobus.

Il conviendra certainement de déterminer plusieurs niveaux de consultation selon les centres d'intérêt des populations concernées (fluidité des déplacements nord/sud, part de l'automobile, impacte des ouvrages, usage du fleuve...). Nous devons donc être en possession des études de flux pour aborder cette question.

Comment consulter ?

L'idée d'avoir recours au tirage au sort, si elle paraît innovante, laisse une désagréable impression d'échec. Lorsque l'on a tout épuisé, on s'en remet au hasard !

Le seul tirage au sort institutionnel que je connaisse, est celui des jurés d'assises, tirés au sort sur les listes électorales des communes. Toutefois, ces listes passent par le filtre d'une commission d'assises qui examine l'aptitude des désignés à siéger et procède à un second tirage au sort.

Dans l'affaire qui nous concerne, faut-il que nos concitoyens soient assistés jusqu'au point de leur prendre la main pour recueillir leur avis ? La qualité de l'expression citoyenne a tout à gagner en restant un acte volontaire, gratuit et libre d'expression.

Le schéma que nous utilisons, information - débat d'idées - synthèse, fonctionne. Il faut résister à tout prix à la création de contre-pouvoirs du type Parlement Citoyen qui ne manqueraient pas de recourir à un certain conformisme et à la rigidité d'un fonctionnement soumis au rythme des affaires en cours.

Concentrons-nous sur les outils de concertation à mettre en place, dont certains ont déjà été évoqués dans le document approche et méthode.